



## DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX



**ATTENTION** : le délai pour obtenir l'autorisation est fixé à 2 semaines minimum à compter de la date de réception de la demande. Toute demande incomplète ne sera pas traitée.  
La présente demande ne vaut en aucun cas autorisation : seul un arrêté signé par l'autorité compétente fait foi.  
Certains travaux sont soumis à déclaration préalable ou permis de construire.

### LE DEMANDEUR

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### ENTREPRISE MISSIONNÉE PAR LE DEMANDEUR

Raison sociale : .....

N° SIREN – SIRET : ..... Nom du représentant : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### DATES DES TRAVAUX

Date de début : ..... Date de fin : .....

Renouvellement :  oui  non

### NATURE DES TRAVAUX

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Ravalement de façade | <input type="checkbox"/> Réfection de toiture |
| <input type="checkbox"/> Travaux de clôture   | <input type="checkbox"/> Piscine              |
| <input type="checkbox"/> Déménagement         | <input type="checkbox"/> Autre : .....        |

### LOCALISATION DU SITE CONCERNÉ PAR LA DEMANDE

Voie (ex : place de parking entre le numéro 2 et le numéro 4 de la rue du Céciré) :

.....  
.....

Document d'urbanisme associé (déclaration préalable ou permis de construire) : □□ □□□ □□□ □□ □□□□

## STATIONNEMENT / DROIT DE PASSAGE

Type d'engin :

Toupille à béton

Grue

Benne

Autre : .....

Emprise : ..... Mètres

## PLAN

Schéma d'implantation du chantier



## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné.....

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande
- M'engage à afficher l'arrêté d'autorisation d'occupation du domaine public sur l'emprise du stationnement
- M'engage à respecter les prescriptions de l'arrêté autorisation d'occupation du domaine public
- M'engage à ne commencer les travaux qu'après avoir obtenu les autorisations d'urbanisme et d'occupation du domaine public nécessaires
- L'occupation du domaine public ne sera réputée avoir cessée qu'à sa libération effective (matériel et nettoyage)